

Analyse des incitations à la production de riz dans la zone de l'Office du Niger au Mali

Jean Balié¹
Alban Mas Aparisi¹
Hélène Gourichon¹
Lamissa Diakité²
Fatoumata Diallo²

¹ Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italie

<Jean.Balie@fao.org>
<Alban.MasAparisi@fao.org>
<Helene.Gourichon@fao.org>

² IER
BP 258
Rue Mohamed V
Bamako
Mali

<diakite.lamissa@yahoo.fr>
<bintason1985@yahoo.fr>

Résumé

Au Mali, le riz est l'objet d'une attention particulière en termes de politiques publiques. Les autorités encouragent sa production pour apporter un revenu aux producteurs, satisfaire la consommation nationale et faire du pays un exportateur net. Cependant, le riz local reste fortement concurrencé par le riz importé. Depuis les années 2000, le gouvernement a pris des mesures répondant à deux objectifs : maintenir des prix abordables pour les consommateurs et soutenir les producteurs pour dynamiser la production. Le gouvernement ne semble pas avoir atteint ces deux objectifs simultanément, comme le montre notre analyse des prix au producteur et au grossiste. Les producteurs ont en effet été pénalisés à partir de 2006, recevant des prix bas malgré le soutien qu'a représenté l'« Initiative Riz » dès 2008. Cela est dû à une combinaison de facteurs incluant des mesures en faveur des importations lors de la crise alimentaire de 2008-2009, des rigidités structurelles entraînant des coûts de transport élevés et une surévaluation du franc CFA (F CFA). Le gouvernement, s'il veut faire du pays un exportateur net de riz, devra soutenir par des prix incitatifs une augmentation à long terme de la production.

Mots clés : incitations ; Mali ; politiques ; prix ; riz.

Thèmes : économie et développement rural ; productions végétales.

Abstract

Analysis of incentives to rice production in the area of the Office du Niger in Mali

In Mali, rice is the object of special attention in terms of public policy. The authorities encourage its production to provide income to producers, meet the domestic demand, and turn the country into a net exporter. Still, imported rice competes with local rice on national markets. Since the 2000s, the government has been adopting measures aimed at two objectives: keeping prices affordable for consumers and providing support to producers to boost production. The government has not achieved these two objectives simultaneously, as our comparison of wholesale and producer prices shows. Producers were indeed discouraged from 2008, with low prices despite receiving apparent policy support through the "Rice Initiative" launched in 2008. This is due to a combination of factors including measures to promote imports following the food crisis of 2008-2009, structural rigidities leading to high transport costs, and an overvaluation of the CFA franc. In order to turn the country into a net exporter of rice, the government will need to support a long-term increase of rice production by providing better price incentives.

Key words: incentives; Mali; policies; price; rice; support.

Subjects: economy and rural development; vegetal productions.

Le riz est produit au Mali depuis des siècles, en particulier dans la vallée du Niger. Première production céréalière du pays, le riz

est perçu comme la principale denrée permettant à la fois d'atteindre la sécurité alimentaire, d'améliorer les revenus des producteurs, et de

Tirés à part : J. Balié

doi: 10.1684/agr.2013.0655

Pour citer cet article : Balié J, Mas Aparisi A, Gourichon H, Diakité L, Diallo F, 2013. Analyse des incitations à la production de riz dans la zone de l'Office du Niger au Mali. *Cah Agric* 22 : 353-60. doi : 10.1684/agr.2013.0655

satisfaire une demande urbaine croissante à un prix raisonnable. Les récentes crises des prix alimentaires ont de plus redonné vie au projet de faire du Mali non seulement un pays durablement autosuffisant en riz mais également un exportateur, au moins pour l'Afrique de l'Ouest (Roy, 2010). Le riz est donc considéré comme un produit stratégique au Mali et fait l'objet d'une attention particulière en termes de politiques publiques.

Cet article se propose d'éclairer le débat sur la cohérence des politiques de soutien à la production de riz dans la zone de l'Office du Niger, objet de toutes les attentions de la part des décideurs. À cette fin, il s'appuie sur une analyse des incitations à la production fournies par l'environnement politique, incitations à la fois explicites (politiques de prix, de taux de change) et implicites (absence de politiques menant à des inefficiences dans la filière ou à des situations de rente, par exemple).

Analyse du contexte et des décisions de politique

La production de riz au Mali, où les petits producteurs sont majoritaires, montre une croissance rapide (figure 1), une tendance amorcée dans les années 1980 par de fortes interventions publiques. La production a plus que doublé pendant la période 2005-2010. Le riz est devenu en 2009 la première production céréalière du pays devant le mil (en volume). Cependant, cette augmentation de la production n'a pas permis d'atteindre, loin s'en faut, l'objectif politique de faire du Mali un pays exportateur net de riz. Elle n'a pas non plus permis de satisfaire la demande intérieure croissante, quand bien même le ratio d'autosuffisance a augmenté de 77 à 92 % sur cette période. Le recours à l'importation est lié à un changement des habitudes alimentaires qui se traduit par une consommation par personne plus importante, notamment en milieu urbain, plutôt qu'à un déclin relatif de la production (Lançon, 2009). La hausse de la production est condition-

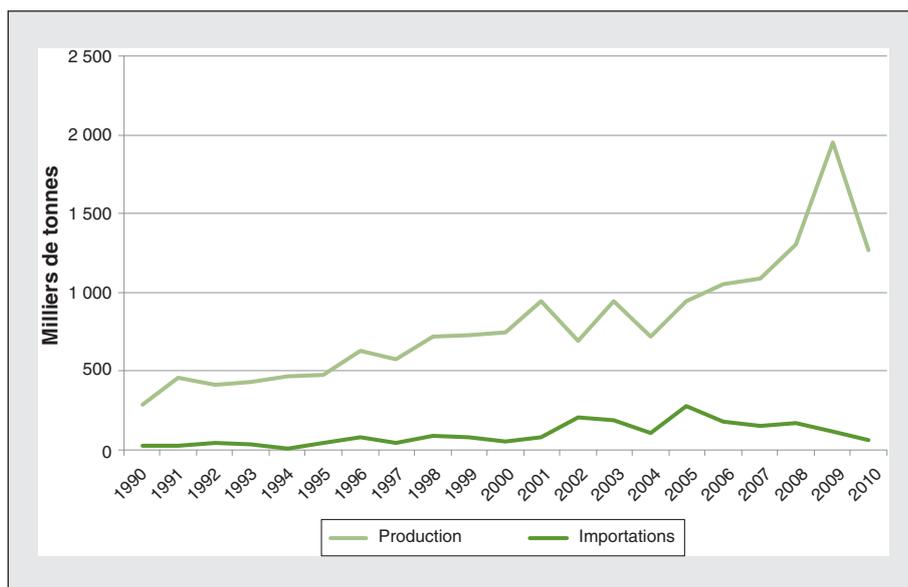


Figure 1. Production et importations de riz au Mali, en milliers de tonnes, entre 1990 et 2010.

Figure 1. Rice production and imports in Mali in thousands of tons, between 1980 and 2010. Source : FAOSTAT.

née par une augmentation des rendements, elle-même liée aux possibilités d'augmentation des superficies cultivables avec une bonne maîtrise de l'eau.

La consommation annuelle par habitant a augmenté de 11 à 54 kg de 1961 à 2007 selon les données FAOSTAT, et le riz représente actuellement 25 % de la consommation totale de céréales, contre moins de 10 % en 1961. Le riz est la deuxième céréale consommée après le mil, et la troisième dans les zones rurales où une large part de la production de riz est autoconsommée. Les exportations demeurent quasi nulles (bien qu'une partie échappe aux douanes), alors que les importations annuelles sont de 188 000 tonnes en moyenne sur la période 2005-2010 (figure 1). Le Mali applique le tarif extérieur commun (TEC) de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), adopté en 2000. Ce tarif est de 12 % *ad valorem* sur les importations hors-UEMOA, et représente le plus bas tarif pour les importations de riz parmi les pays africains. Le Mali applique également une taxe sur la valeur ajoutée (TVA) mais celle-ci n'affecte que les produits importés en provenance du marché international. La TVA opère *de facto* comme une barrière tarifaire additionnelle sur le riz importé. Le fonction-

nement de la TVA, discriminatoire envers les produits importés, peut être attribué au faible développement du système fiscal national qui ne permet pas d'enregistrer normalement les transactions sur les produits nationaux entre les producteurs et les grossistes. Il est également possible que cette situation traduise une intervention délibérée, le système et le niveau bas du TEC de l'UEMOA actuel permettant difficilement de protéger les produits nationaux de la concurrence des produits importés. Deux ou trois importateurs assurent à eux seuls au moins deux tiers des importations totales (Baris et Borgui, 2005). Les conditions requises pour des marchés compétitifs sont donc *a priori* loin d'être remplies. En 2008 et 2009, le gouvernement a également effectué des ventes ciblées provenant des stocks nationaux, dans les zones d'insécurité alimentaire.

C'est dans ce contexte que le gouvernement malien a pris une série de mesures sur la période d'étude 2005-2010, pour faire face aux conséquences conjoncturelles de la hausse des prix, d'une part, et pour atteindre son objectif structurel d'augmentation de la production nationale, d'autre part. Pour satisfaire les consommateurs, en particulier urbains, il a exonéré de taxes les importations de riz de

mars 2008 à décembre 2009 et imposé, jusqu'en 2012, un prix de vente plafonné aux grossistes et aux détaillants. De même, il a lancé « l'Initiative Riz » en 2008 dont l'objectif premier était de faire baisser les coûts de production du riz pour offrir des prix plus bas aux consommateurs et pour augmenter la production. L'Initiative Riz comportait essentiellement des subventions aux engrais et aux semences, des facilités de crédit pour les équipements agricoles et d'accès à des appuis conseils. Elle a été mise en œuvre jusqu'en 2010.

Méthode

La méthodologie utilisée est celle du programme de Suivi des politiques agricoles et alimentaires en Afrique (SPAAA) mis en œuvre par la FAO. Les incitations et pénalisations à la production sont estimées à partir d'une décomposition et d'une comparaison entre les prix nationaux observés au niveau du producteur et du grossiste

et des prix de référence (Krueger *et al.*, 1988 ; Tsakok, 1990 ; Anderson, 2010). Ces prix de référence sont obtenus à partir du prix international ou régional du produit analysé. Ce prix est converti en prix frontière en utilisant le taux de change si nécessaire. Il est alors appelé prix étalon. Il est ensuite ajusté pour tenir compte des différences de quantité et de qualité du produit, pour s'assurer que la comparaison se fait entre des produits internationaux et nationaux identiques. L'ajout ou la soustraction des coûts d'accès (transport, marges...) permet de transformer le prix étalon en prix de référence au grossiste et au producteur. La *figure 2* offre une représentation visuelle de la méthodologie employée, avec l'exemple d'un produit d'importation. Le détail de la méthodologie est présenté sur le site www.fao.org/mafap.

Les prix de référence reflètent les prix que les producteurs pourraient obtenir en l'absence de politique nationale induisant des distorsions de prix. Si les prix observés sont plus élevés que les prix de référence, l'environnement

politique pratique un soutien aux producteurs ; tandis que s'ils sont moins élevés, l'environnement politique pénalise ces mêmes producteurs. L'écart entre le prix de référence et le prix observé permet de générer quatre indicateurs utilisés pour l'analyse : i) taux nominal de protection observé (NRP, *Nominal Rate of Protection*) au niveau du producteur, qui correspond au ratio prix observé/prix de référence au niveau du producteur ; ii) NRP au niveau du grossiste, calculé de manière similaire ; iii) NRP ajusté au niveau du producteur ; et iv) NRP ajusté au niveau du grossiste.

Les NRP observés mesurent l'impact des politiques commerciales et des politiques ayant un effet sur les prix, les inefficiences dans la filière analysée et tout autre facteur affectant les incitations à la production au niveau du producteur et du grossiste. Ils permettent également d'analyser la répartition des incitations entre grossistes et producteurs. Les NRP ajustés correspondent à un ajustement des NRP observés afin d'éliminer les distorsions dans la filière résultant,

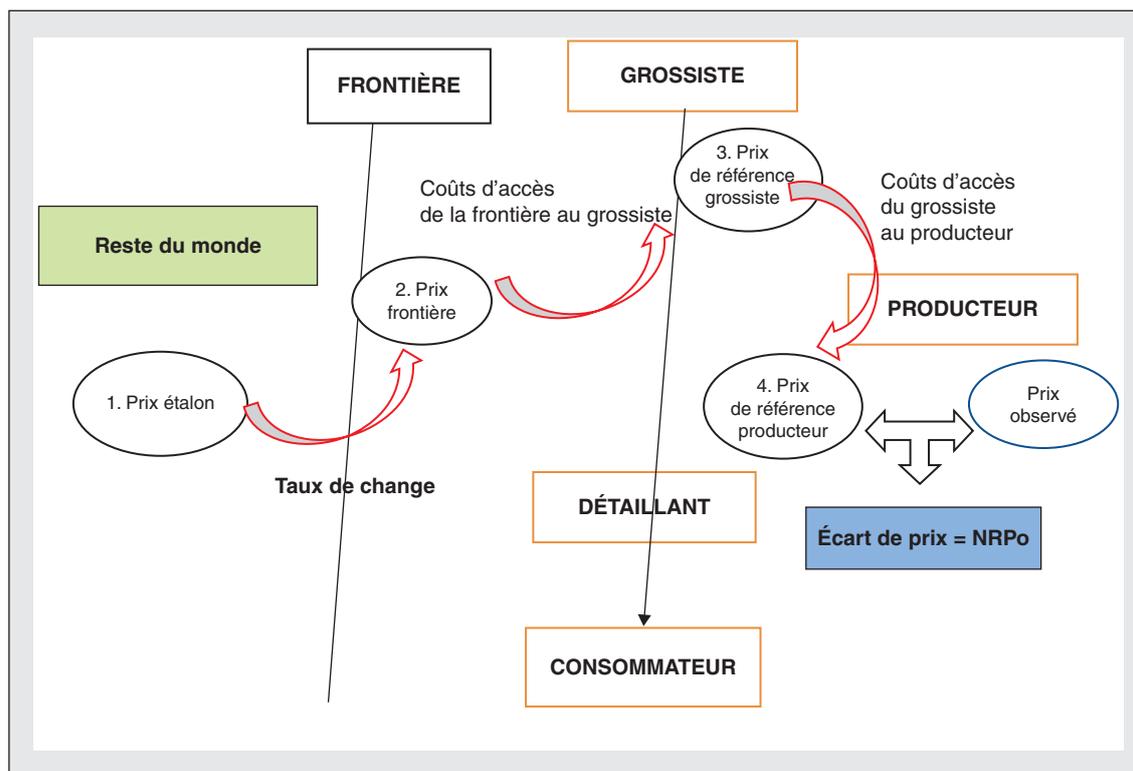


Figure 2. Présentation simplifiée de la méthodologie utilisée pour le calcul des incitations, pour un produit importé.

Figure 2. Simplified presentation of the methodology used to calculate incentives for an imported commodity.

Source : les auteurs.

notamment, de marges excessives, frais illicites, coûts de transaction ou coûts de transport particulièrement élevés. Ils prennent également en compte les aspects liés à la surévaluation ou la sous-évaluation des taux de change.

Dans le cas du Mali, les coûts d'accès entre la frontière et le marché de gros de Bamako, considéré comme le point de concurrence entre le riz local et le riz importé, comprennent les coûts de transport, les frais de manutention, d'inspection, de péage, des marges des importateurs ainsi que des taxes illicites. Les coûts d'accès entre la zone de production de Niono et le marché de gros de Bamako représentent les coûts de transport, de manutention, de stockage ainsi que les taxes illicites entre Niono et Bamako. Afin de déterminer les taux nominaux de

protection ajustés, ces coûts excluent les taxes illicites, et les marges commerciales ont été réduites pour refléter un fonctionnement plus efficace des filières. La *figure 3* schématise le circuit de commercialisation du riz de la zone Office du Niger. Le taux de change a également été ajusté pour la période 2007-2010, afin de prendre en compte l'estimation selon laquelle le franc CFA est surévalué de 20 % (Etta-Nkwellea et al., 2010).

Les prix aux grossistes et les prix aux producteurs pour la zone de Niono proviennent de l'Observatoire des marchés agricoles (OMA). Le prix au producteur est une moyenne annuelle des prix sur le marché de Niono pour tous les types de riz. L'évolution de ces prix sur la période étudiée est décrite dans le *tableau 1*. Par ailleurs, le riz local bénéficie d'un prix plus élevé

que le riz importé. Pour refléter cette préférence des consommateurs pour le produit national, fondée sur son goût et ses qualités culinaires, nous avons utilisé un coefficient d'ajustement de qualité, calculé comme le ratio entre le prix du riz local et le prix du riz importé.

Quelques limites à nos travaux doivent être indiquées. Premièrement, malgré nos efforts pour soumettre les données collectées à des experts locaux afin de minimiser les erreurs, des problèmes de qualité des données sont toujours possibles. Deuxièmement, nos résultats sont basés sur une seule zone de production locale au Mali (Niono). Bien que l'Office du Niger soit la principale zone de production du pays, d'autres régions pourraient rencontrer des incitations et pénalisations différentes. Troisièmement, nos comparai-

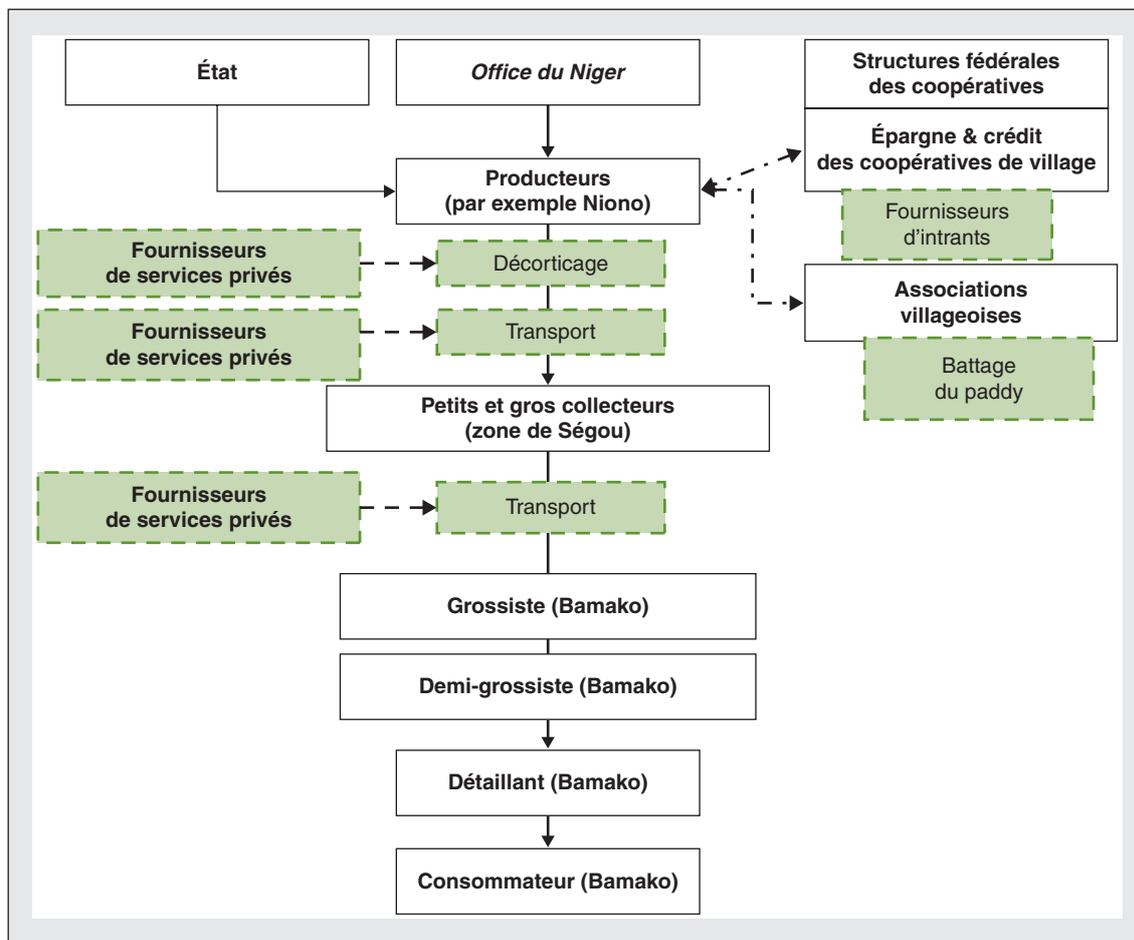


Figure 3. Représentation simplifiée de la filière de commercialisation du riz de l'Office du Niger (zone Ségou).

Figure 3. Simplified depiction of the rice marketing sector in Office du Niger (Ségou area).

Source : les auteurs, à partir de Balié (2004).

Tableau 1. Prix frontière, grossiste et producteur pour le riz au Mali, 2005-2010 (F CFA/kg).

Table 1. Border, wholesale, and producer prices for rice in Mali, 2005-2010 (F CFA/kg).

	Note	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Prix étalon	Prix CAF Riz RM40* Thaïlande ajusté avec le transport maritime, le fret et converti	178	186	185	312	258	276
Prix grossiste	Marché de gros de Niaréla, Bamako. Riz local (tout type)	267	262	263	327	326	293
Prix producteur	Marché de gros de Niono, région de Ségou. Riz local (tout type)	236	223	223	291	277	242

*CAF Riz RM40 : le prix coût, assurance et fret représente les coûts nécessaires à l'acheminement du riz de type RM40 (riz marchand à 40 % de brisures) d'Abidjan jusqu'à la frontière malienne.

Source : les auteurs.

sons sont établies à partir de moyennes annuelles, ce qui ne nous permet pas de représenter et d'expliquer les effets de la saisonnalité ou les variations de prix dues à la qualité. Enfin, l'analyse proposée ici n'intègre pas les rapports de force entre le gouvernement et les différents acteurs de la filière riz qui déterminent largement les choix politiques. L'analyse met en relation une base quantitative (indicateurs) et une approche qualitative (l'environnement politique) pour expliquer, dans leur contexte, les effets des décisions gouvernementales. La méthodologie adoptée permet seulement une estimation *a posteriori* de l'effet des politiques agricoles sur les prix reçus par les agents de la filière. En complément, une analyse d'économie politique permettrait de « déterminer la manière dont les contraintes politiques – et l'hétérogénéité des intérêts – peuvent expliquer un choix de politiques différent des politiques optimales, ainsi que leurs conséquences économiques » (Drazen, 2001).

Analyse des incitations à la production

Notre analyse a été menée en considérant le riz comme un produit

d'importation. Nous avons donc utilisé le prix « coût, assurance et fret » (CAF) comme prix de référence. Le Mali est un pays enclavé et le prix CAF initial est déterminé au port d'Abidjan, principal point d'entrée de la majorité des importations maliennes. Ce prix a été déterminé à partir des statistiques disponibles auprès de l'*International Grains Council*.

La *figure 4* présente les taux NRP utilisés pour l'analyse. Les données obtenues révèlent une situation ambiguë et une histoire complexe des politiques rizicoles au Mali. La période analysée (2005-2010) a été particulièrement turbulente à partir de 2007, avec une remise en question des fondamentaux du marché et des prix, qui ont connu de fortes variations. Jusqu'en 2005, la saisonnalité de la production entraînait des fluctuations de prix aux producteurs (*figure 5*). En 2005, est survenue une crise des prix, circonscrite au Mali, du fait d'une sécheresse et d'une attaque de criquets qui ont limité l'approvisionnement du marché national en céréales pluviales. Le gouvernement a alors exempté de taxes, l'importation de 100 000 tonnes de riz, déclenchant des spéculations sur la pénurie et les prix. La crise a eu pour conséquence une augmentation très importante des prix au niveau du producteur et du consommateur. Les prix sont restés élevés pendant la seconde moitié de l'année, et ont ensuite rapidement

décliné du fait des importations facilitées par l'État. Cette crise a montré que la volatilité des prix peut être plus élevée sur les marchés nationaux que sur les marchés internationaux, et être déconnectée de ces derniers (HLPE, 2011).

Les interventions du gouvernement en 2005 auraient théoriquement dû entraîner une augmentation de la protection des producteurs et des grossistes. En fait, en 2005, on note une légère augmentation de l'indice de protection pour les producteurs (+ 3 %) et une très légère baisse pour les grossistes (- 1 %). Le prix reçu par les producteurs est au-dessus du prix de référence, du fait d'un pic de prix de la plupart des produits agricoles au Mali cette année-là. Les décisions politiques ont donc permis de soutenir légèrement les producteurs tout en modérant le pic des prix pendant la pénurie de céréales.

En 2006 et 2007, en revanche, sans nouvelles décisions politiques majeures ni sur le plan commercial ni sur le plan du soutien à la production, on note des pénalisations grandissantes avec des écarts de prix croissants entre producteurs et grossistes.

À partir de fin 2007 et en 2008, la flambée des prix alimentaires sur le marché international a entraîné un nouveau pic de prix. Les politiques protectionnistes en place n'étaient plus nécessaires pour soutenir un prix national élevé. Par conséquent, elles

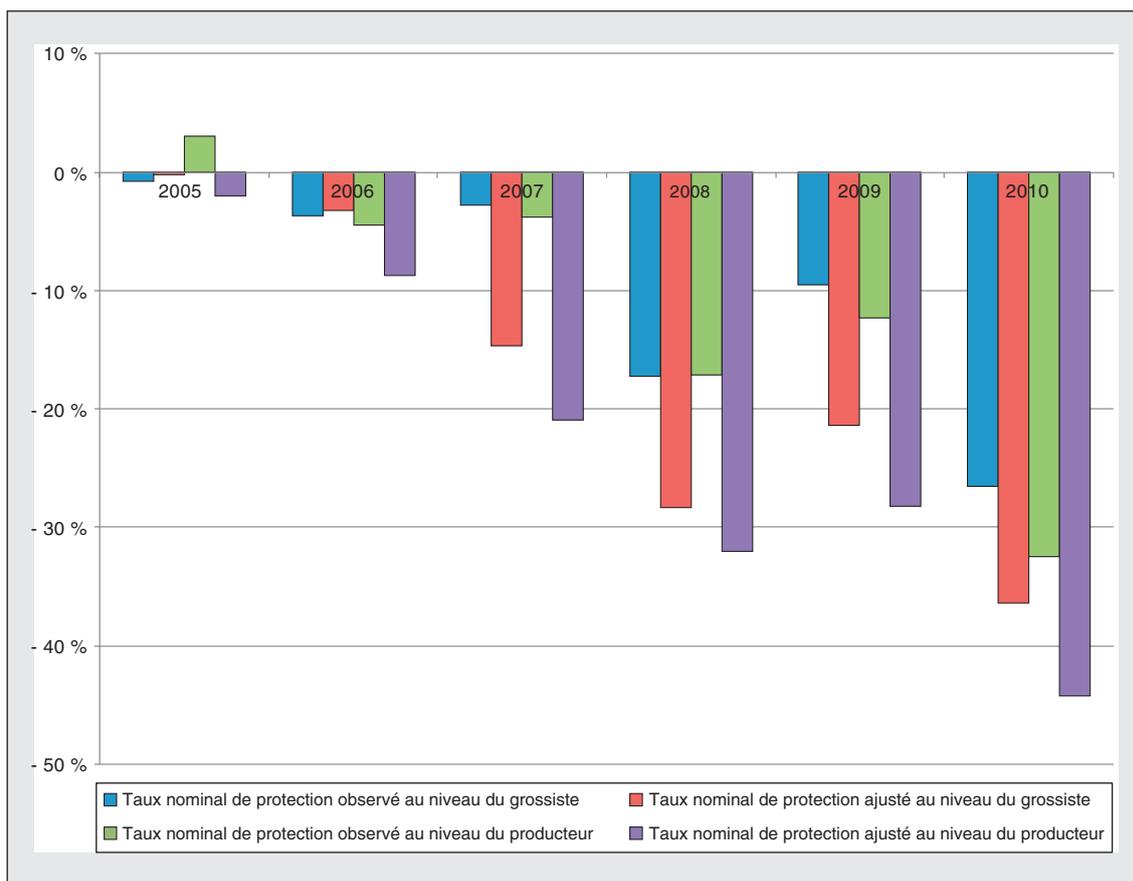


Figure 4. Taux nominaux de protection (NRP) observés et ajustés du riz au niveau du grossiste et du producteur, au Mali, pour la période 2005-2010.

Figure 4. Nominal Rate of Protection (NRP) (%) for rice at wholesale and producer levels in Mali (2005-2010).

Source : les auteurs.

ont été suspendues et complétées par des politiques de soutien à la consommation et au pouvoir d'achat des ménages : ventes à bas prix par le gouvernement, distributions gratuites de produits alimentaires, importations subventionnées. Il semble donc logique de s'attendre à des pénalisations au niveau des producteurs. Nos résultats confirment que les mesures adoptées par le gouvernement ont contribué à maintenir des prix plus bas que les prix de référence et à pénaliser les producteurs qui auraient dû recevoir des prix plus hauts si la transmission des prix du marché international vers les exploitations agricoles avait fonctionné efficacement.

D'après Diakit^é et Koné (2010), les exonérations accordées à l'importation du riz ont donné lieu à deux effets négatifs majeurs : i) un manque de ciblage de la baisse des prix à l'importation, se traduisant principa-

lement par l'augmentation des marges des quelques grands importateurs avec un effet marginal sur les prix à la consommation ; ii) un obstacle supplémentaire à la substitution de l'offre des produits importés par des produits locaux.

À partir de 2007, on constate (figure 4) une forte divergence entre les NRP observés et les NRP ajustés, indiquant des pénalisations bien plus importantes (rappelons aussi qu'à partir de 2007, nous considérons dans l'analyse une surévaluation du franc CFA par rapport à l'euro à hauteur de 20 %). Cela montre l'effet de la surévaluation du taux de change officiel qui est certes un facteur de protection pour le consommateur mais est aussi un facteur de pénalisation important pour les producteurs. Toutefois, la surévaluation du taux de change est une décision politique de nature particulière, impliquant, à côté du gouverne-

ment malien, l'UEMOA, le Trésor français et l'Union européenne, puisque le franc CFA est rattaché à l'euro.

Au début 2009, les prix du riz importé ont baissé, entraînant une baisse du prix du riz local avec un certain décalage (figure 5). Cette baisse peut être interprétée comme le résultat des mesures adoptées dans le contexte de l'Initiative Riz et des exemptions de taxes. On pouvait alors s'attendre à l'apparition d'une protection des producteurs ou du moins à une atténuation des pénalisations. Nos résultats indiquent une régression du niveau des pénalisations en 2009 par rapport à 2008. Toutefois, les pénalisations restent significatives et plus importantes qu'en 2007, 2006 et *a fortiori* 2005 (figure 4). Par ailleurs, combinées, les subventions aux intrants ont représenté en 2009, 3 300 F CFA par tonne de riz alors que les pénalisations

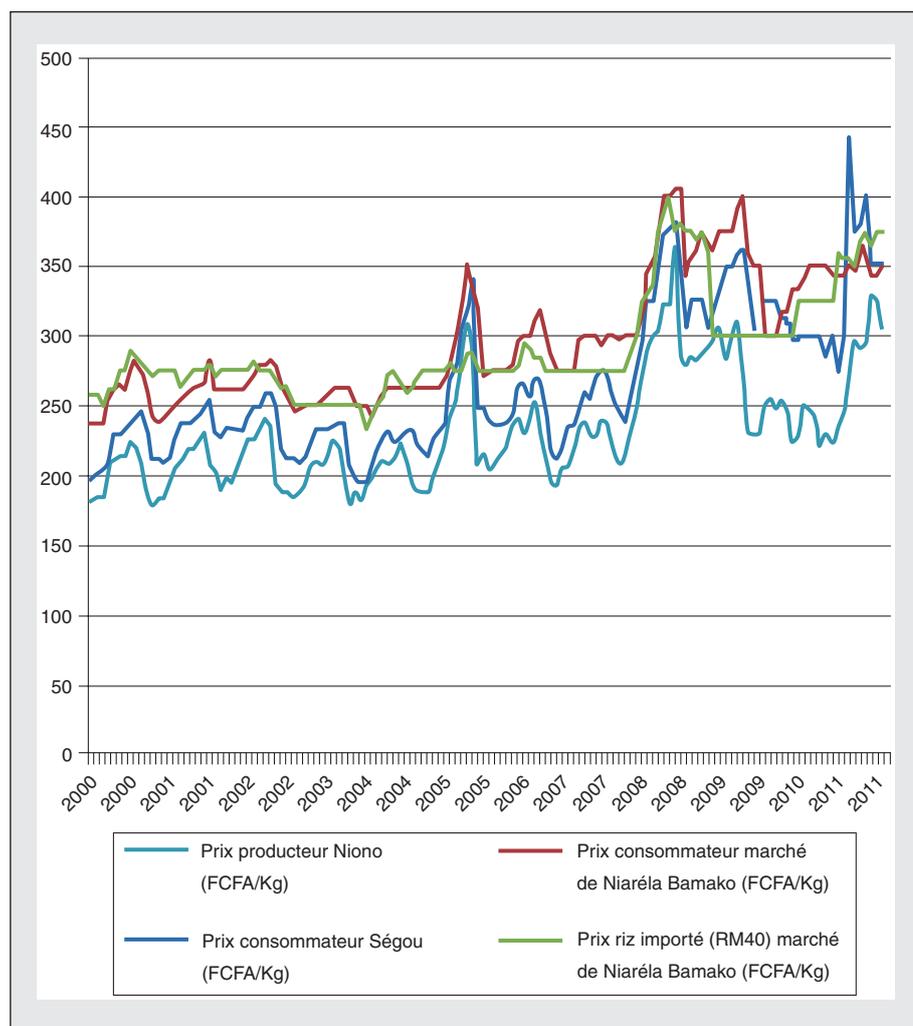


Figure 5. Évolution des prix au producteur et au consommateur à Bamako et dans la zone de l'Office du Niger de janvier 2000 à octobre 2011.

Figure 5. Price trends at producer and consumer levels in Bamako and in the Office du Niger area between January 2000 and October 2011.

Source : Observatoire des marchés agricoles (OMA).

observées sont environ de 39 000 F CFA par tonne, c'est-à-dire un NRP observé de - 12 % au niveau des producteurs. On peut conclure que le soutien fourni *via* ces mesures n'a pas suffi à combler l'écart de prix. Les coûts d'accès élevés dans la filière ont renforcé les pénalisations rencontrées par les producteurs maliens en 2007, 2008 et 2009 (Diallo *et al.*, 2010).

En 2010, alors que les mesures de l'Initiative riz étaient reconduites, la pénalisation observée des producteurs (- 32 %) et des grossistes (- 27 %) s'est accentuée par rapport à 2009 (figure 4). Ce constat est d'autant plus surprenant qu'à partir

de 2008, un certain nombre de producteurs se sont entendus pour ne plus « brader leur riz », et faire front face aux grossistes qui leur offraient des prix jugés trop bas. Il semble que ce front n'ait pas été efficace.

De manière générale, les pénalisations aux producteurs ont augmenté de 2005 à 2010, avec des prix nationaux observés stables tandis que les prix internationaux augmentaient fortement.

On constate également que, sur la période étudiée, l'ensemble des coûts d'accès (transport, stockage, manutention, marges commerciales, taxes illicites, etc.) entre le producteur et le marché de gros, se traduisent par une

pénalisation supplémentaire des producteurs. Les coûts d'accès apparaissent plus élevés que ce qu'ils auraient dû être si le fonctionnement de la filière avait été efficace : la pénalisation relève essentiellement des taxes illicites et des marges excessives des grossistes. Il apparaît donc que le manque de développement de la filière (y compris en termes de concurrence entre grossistes ou dans le transport), associé à des prélèvements illégaux le long des corridors commerciaux, a empêché les producteurs d'obtenir de meilleurs prix.

Conclusion

Les politiques de court terme destinées à faire baisser les prix aux consommateurs depuis 2005 n'atteignent que partiellement cet objectif, tout en contribuant à maintenir à la baisse les prix aux producteurs. Nous montrons ainsi que les producteurs ont perçu entre 2006 et 2010 des prix plus faibles que ceux du marché international, et de ce fait n'ont probablement pas pu entreprendre les investissements nécessaires pour accroître la production. Un tel effet décourageant menace la production sur le moyen et long terme, va à l'encontre de la volonté politique de faire du pays un exportateur net de riz, et risque de rendre inopérantes les politiques de subventions aux intrants qui pèsent pourtant sur le budget national.

En outre, le Mali est un pays enclavé où les coûts d'accès depuis les ports jusqu'aux marchés nationaux sont particulièrement élevés. Ils renchérisent la facture des importations et, bien qu'ils agissent comme une protection, ils ne permettent pas aux producteurs de bénéficier d'une bonne et rapide transmission des signaux de prix en provenance du marché international comme on a pu le voir entre 2007 et 2009. Ces coûts d'accès constituent donc des éléments qui rigidifient la filière et retardent les évolutions et les réorganisations structurelles souhaitables.

Notre analyse montre, comme celle de Lançon et Benz (2007), que l'appréciation de l'euro par rapport au dollar tend à augmenter la compétitivité des importations de riz asiatique

exprimées en dollars. La surévaluation du franc CFA est ainsi porteuse de menaces pour le développement de la production agricole au Mali. Cependant, cette surévaluation a atténué l'effet des récentes flambées des prix internationaux du riz, et aussi de ceux de beaucoup d'autres produits, y compris de l'énergie. Pour devenir un pays exportateur net de riz, le Mali devra augmenter sa production et donc fournir de meilleures incitations aux producteurs, en particulier quand les prix sont élevés sur le marché international ou régional. Pour ce faire, le gouvernement malien devra renforcer les infrastructures de stockage et de transport, et limiter le pouvoir des importateurs et grossistes qui rigidifient les prix au détriment des producteurs. Une meilleure information des producteurs sur les prix semble également nécessaire. Enfin, une plus grande transparence sur les choix politiques et leurs effets permettrait aux producteurs et à leurs organisations de mieux ajuster leur plaidoyer, dans un environnement politique qui leur semble peu favorable au vu des pénalisations mesurées. ■

Références

- Anderson K, 2010. Krueger/Schiff/Valdés Revisited : Agricultural Price and Trade Policy Reform in Developing Countries Since 1960. *Applied Economic Perspectives and Policy* 32 : 195-231. doi: 10.1093/aep/32.2.195
- Balié J, 2004. *Identification des opportunités d'investissement dans la zone de l'Office du Niger au Mali*. Programme régional pour la sécurité alimentaire de l'UEMOA. Division du centre d'investissement. Rome : FAO.
- Baris P, Borgui Y, 2005. *Pour une approche renouvelée des investissements de l'AFD en matière de développement agricole. Volet 1 : analyse rétrospective. Étude de cas Mali*. Paris : Agence française de développement, Paris. www.hubrural.org/IMG/pdf/afd_impact_etude_mali.pdf
- Diakitè L, Koné B, 2010. *Étude des effets de la crise alimentaire et des réformes commerciales sur les incitations à la production, la performance des marchés et les perspectives de sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest*. Accra : FAO Regional Office.
- Diallo BC, Dembélé NN, Staatz J, 2010. *Analyse des prix de parité en Afrique de l'Ouest : Le cas du riz depuis la crise de 2007-2008. Rapport de synthèse provisoire*. Atelier régional de validation de l'étude sur les prix de parité du riz en Afrique de l'Ouest, Michigan State University, East Lansing. <http://purl.um.edu/57243>
- Drazen A, 2001. *Political economy in Macroeconomics*. Princeton : Princeton University Press.
- Etta-Nkwellea M, Jeong JG, Fanara P, 2010. Misalignment of the real exchange rate in the African Financial Community (CFA zone) and its policy implications. *Applied Financial Economics* 20 : 1205-15. doi: 10.1080/09603101003800826
- HLPE - High Level Panel of Experts, 2011. *Price volatility and food security. A report by the High Level Panel of Experts on Food Security and Nutrition of the Committee on World Food Security*. Rome : HLPE. http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/hlpe/hlpe_documents/HLPE-price-volatility-and-food-security-report-July-2011.pdf
- Krueger A, Schiff M, Valdés A, 1988. Agricultural incentives in developing countries : measuring the effect of sectoral and economy wide policies. *The World Bank Economic Review* 2 : 255-71. doi: 10.1093/wber/2.3.255
- Lançon F, 2009. *Politique rizicole et sécurisation alimentaire en Afrique de l'Ouest*. Troisième journées de recherche en science sociale Inra-SFER-Corad. Montpellier : Cirad. www.sfer.asso.fr/content/download/2975/27253/version/1/file/B1%20-%20LANÇON.pdf
- Lançon F, Benz HD, 2007. *Rice imports in West Africa : trade regimes and food policy formulation*. 106th seminar of the EAAE, Pro-poor development in low income countries : Food, agriculture, trade, and environment. Montpellier : Cirad.
- Roy A, 2010. L'initiative riz au Mali : une réponse politique à l'insécurité alimentaire. *Politique Africaine* ; 87-106. doi: 10.3917/polaf.119.0087
- Tsakok I, 1990. *Agricultural price policy : a practitioner's guide to partial-equilibrium*. New York : Cornell University Press.